

CONSEIL GENERAL DU NORD

COMMUNE DE  
LAMBRES-LEZ-DOUAI

PROGRAMME D'ETUDE

AMELIORATION  
DU CADRE DE VIE

Louis VINCENT  
Architecte  
2, rue Rohart Courtin  
62000 ARRAS

Henri TESSON  
Paysagiste Conseil  
32, Bd de la République  
59500 DOUAI

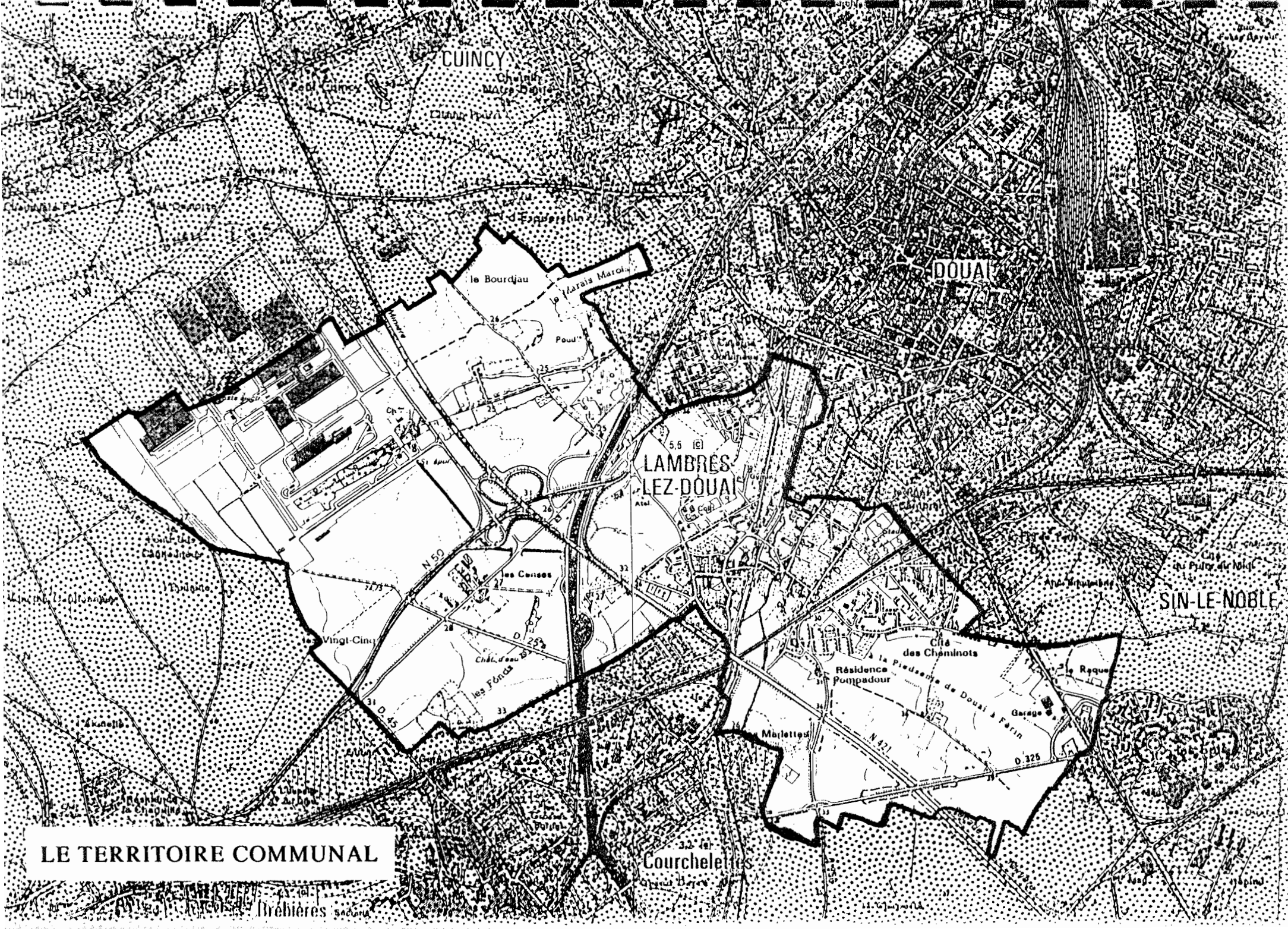
OCTOBRE 1992

## INTRODUCTION

Dégager des actions d'amélioration de l'environnement dans la commune de Lambres passe par la connaissance de son territoire, de son urbanisation, de son évolution, de son histoire. Aussi, dans un premier temps, la présentation de l'évolution de l'urbanisation de la commune visera à dégager le problème de l'aménagement de la commune par rapport à une logique d'aménagement se développant au sein de ses limites, et par rapport à une logique d'ensemble plus vaste dépassant les seules limites communales.

Le diagnostic qu'il s'agit d'établir s'il porte sur une aire d'étude recouvrant l'ensemble du territoire communal (public ou privé) s'attachera à un examen plus approfondi du domaine appartenant à la commune et s'efforcera de prendre en compte également les relations existantes avec les communes voisines.

A une présentation exhaustive de la commune et à l'énoncé de solutions d'amélioration sera préféré un diagnostic suivant quelques grands thèmes, qui dans l'aménagement de la commune apparaissent les plus représentatifs de la lecture de sa composition, décelant par ce biais les solutions inhérentes aux thèmes avancés. Ainsi les routes nationales, les entrées de ville, espaces verts, définissent les grandes orientations qui contribueront à cerner davantage l'enjeu d'une amélioration du cadre de vie dans la commune de Lambres.



**LE TERRITOIRE COMMUNAL**

QUINCY

DOUAI

LAMBRES  
LEZ-DOUAI

SIN-LE-NOBLE

Courchelet

Brethieres

## PROCESSUS

A la suite d'une première étape de mise en évidence des volontés municipales en matière d'aménagement sous forme d'un document programme, le travail attendu par l'équipe de maîtrise d'oeuvre choisie par la commune pourra s'articuler de la façon suivante :

### 1) Définir précisément avec l'équipe municipale l'ensemble des enjeux communaux

La commune apportera, à ce stade, tous les documents susceptibles d'aider le Maître d'Oeuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastres, photos aériennes, études historiques...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux :

- D.D.E., D.V.I., D.D.A., D.R.A.C....
- Habitants, Associations, Enseignants...

### 2) Effectuer une analyse approfondie des sites et assurer la production de schémas de principe

Cette première se basera sur :

- L'examen visuel notamment lors des moments forts de la vie communale :

- Fêtes,
- Marchés,
- Sorties d'écoles.

- Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales et paysagères des lieux.

- Des informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures.

Ces éléments de base permettront au Maître d'Oeuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, le Maître d'Oeuvre soumettra alors au Maître d'Ouvrage un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

Il pourra être demandé au bureau d'étude de produire les documents graphiques destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'oeuvre commune.

A ce niveau seront intégrés les projets bénéficiant d'autres systèmes de subvention : requalification de friches industrielles, P.A.C.T. Urbain.

### 3) Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'A.P.S.

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, Maître d'Oeuvre et Maître d'Ouvrage définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction critères tels que :

- L'exemplarité.
- L'urgence.
- Les opportunités (travaux assainissement...).

L'ensemble de l'étude se présentera sous forme d'esquisses chiffrées, bien que le Maître d'Oeuvre puisse travailler certains points jusqu'au stade de l'Avant Projet Sommaire (A.P.S.) s'il le juge nécessaire.

Quant au Maître d'Ouvrage, il peut selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude.

Il sera alors demandé au Maître d'Oeuvre d'en établir un Avant Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier, en commission de subvention travaux du Conseil Général.

## LES THEMES

Les thèmes retenus pour l'établissement de ce programme sont les suivants :

- A) Les entrées de l'agglomération douaisienne par Lambres et les entrées de la ville.
- B) La restructuration du centre ville.
- C) Les zones résidentielles et l'urbanisation future.
- D) Les abords de la Scarpe et de la Petite Sensée.

## A) LES ENTREES DE L'AGGLOMERATION DOUAIISIENNE PAR LAMBRES ET LES ENTREES DE LA VILLE

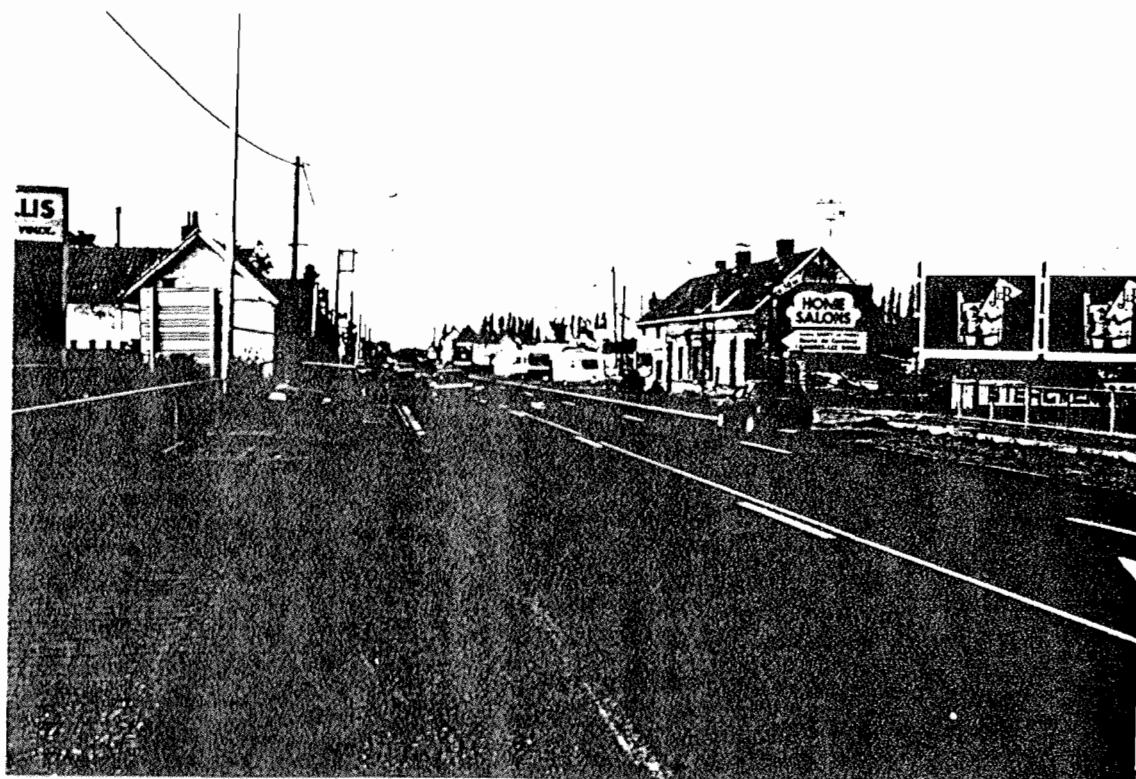
La commune de Lambres est la partie d'entrée Sud de l'agglomération douaisienne depuis Arras et Cambrai par les RN 50 et 43.

Pour rendre l'agglomération plus lisible et plus attrayante, il est important de bien aménager les abords de ces deux routes.

Sur la RN 50, les vues lointaines offertes par le milieu rural donnent une large perception de l'agglomération avec notamment les usines Renault.

La transition entre la campagne et la ville est à prendre en compte au fil des étapes que sont les carrefours en rase campagne; l'échangeur avec la rocade, le passage de la Scarpe, l'urbanisation qui devient continue à l'approche de Douai.

Sur la RN 43, l'entrée se produit à travers une zone artisanale dans laquelle la multitude des panneaux publicitaires vient s'ajouter à la diversité des abords (habitats, entreprises, friches...) pour donner une image confuse et désordonnée de la commune et de l'agglomération. Il y aura lieu de rechercher un moyen de renforcer l'unité de cet accès pour améliorer sa lisibilité.



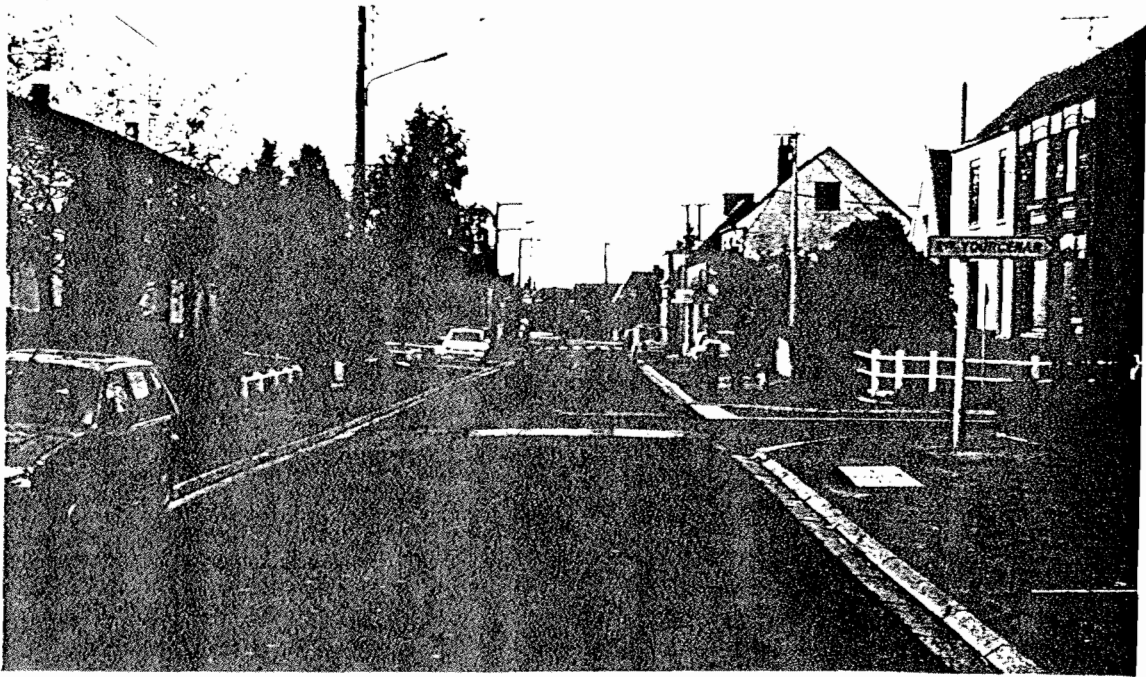
LA RN 43

Les entrées vers le centre ville sont à prendre en compte depuis leurs accroches aux deux routes nationales et jusqu'au centre ville.

Ainsi, depuis la RN 50, les rues Clémenceau et Guynemer et depuis la RN 43, la traversée de la Cité des Cheminots (rue Gallieni) et la rue Carnot se distinguent peu des autres artères du tissu résidentiel.

Il en est de même pour la rue Jean-Baptiste Lebas depuis Douai.

L'étude du traitement particulier de ces artères sera un bon élément de repérage dans la commune et de valorisation du centre ville.



La rue Gallieni



et son accroche sur la RN 43



## PRESENTATION DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

La commune de Lambres, partie de la banlieue Sud de Douai, est traversée par les RN 50 et 43 et se trouve ainsi l'une des entrées importantes de l'agglomération depuis Arras et Cambrai.

Ces deux routes nationales ne sont pas les seules infrastructures de transport qui la traversent, la déviation de la Scarpe, la ligne SNCF et la rocade minière sont aussi des coupures importantes du territoire communal qui conditionnent son développement urbain.

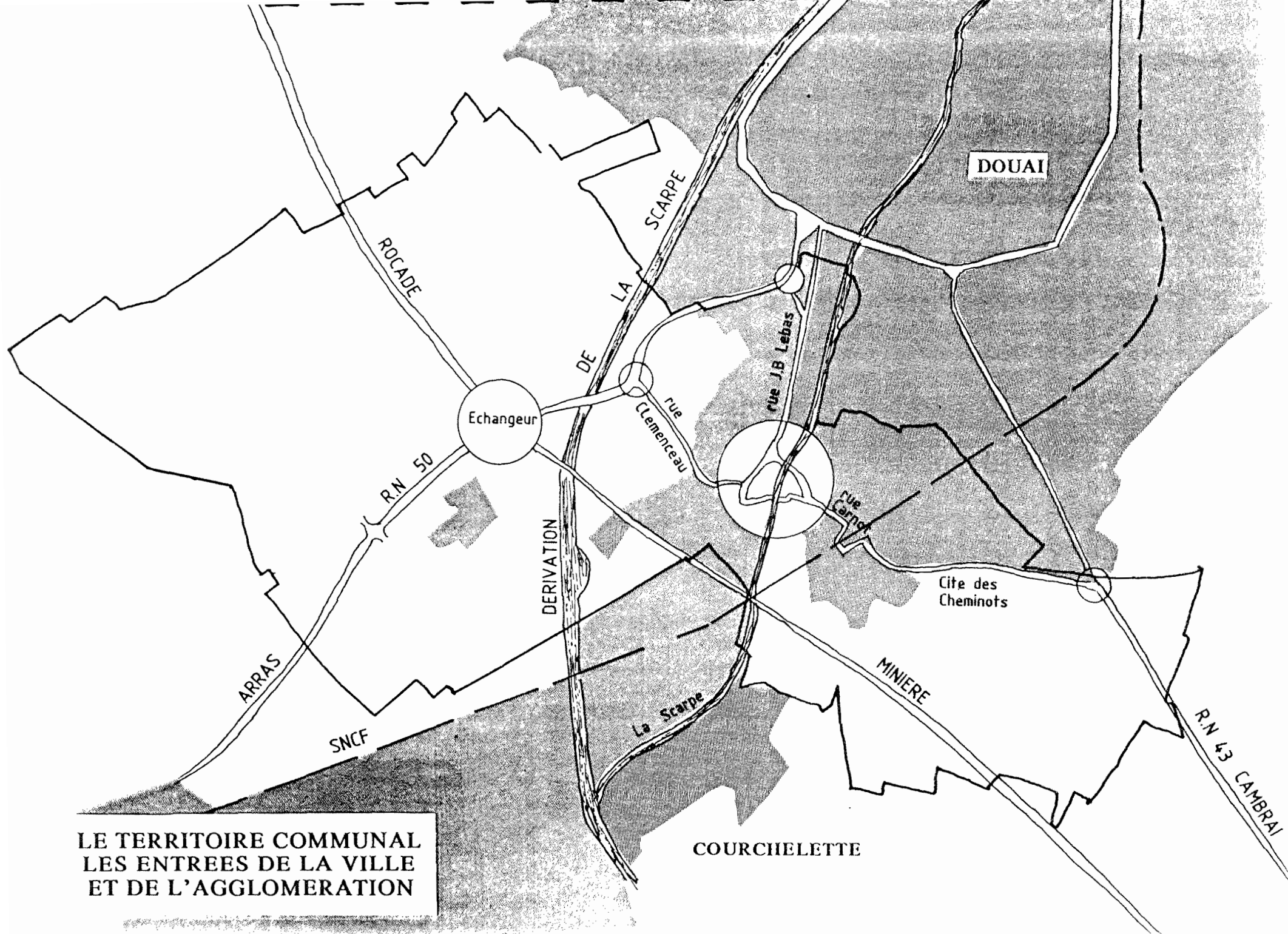
Le centre ville, installé au bord de la Scarpe bénéficie de tranquillité, il est aminé de services et commerces.

Les zones encore agricoles restent la transition entre le milieu rural au Sud et l'agglomération douaisienne.

Conscients de ces potentialités, de ces richesses et de ces faiblesses, les élus de Lambres ont tenu à compléter leurs outils de réflexion et de réalisation avec le concours du Conseil Général, par une intervention visant au développement harmonieux du territoire communal ainsi qu'au bien-être de ses habitants : le Programme d'Amélioration du Cadre de Vie.

En guise de préétude, le présent document tente de mettre en évidence les diverses préoccupations municipales à travers trois grands objectifs :

- Définir un schéma d'urbanisation cohérent (réaffectation des friches et délaissés...).
- Adapter les espaces publics aux besoins et attentes de la population.
- Développer son potentiel attractif (complexe sportif, base de loisirs, secteur commercial...).



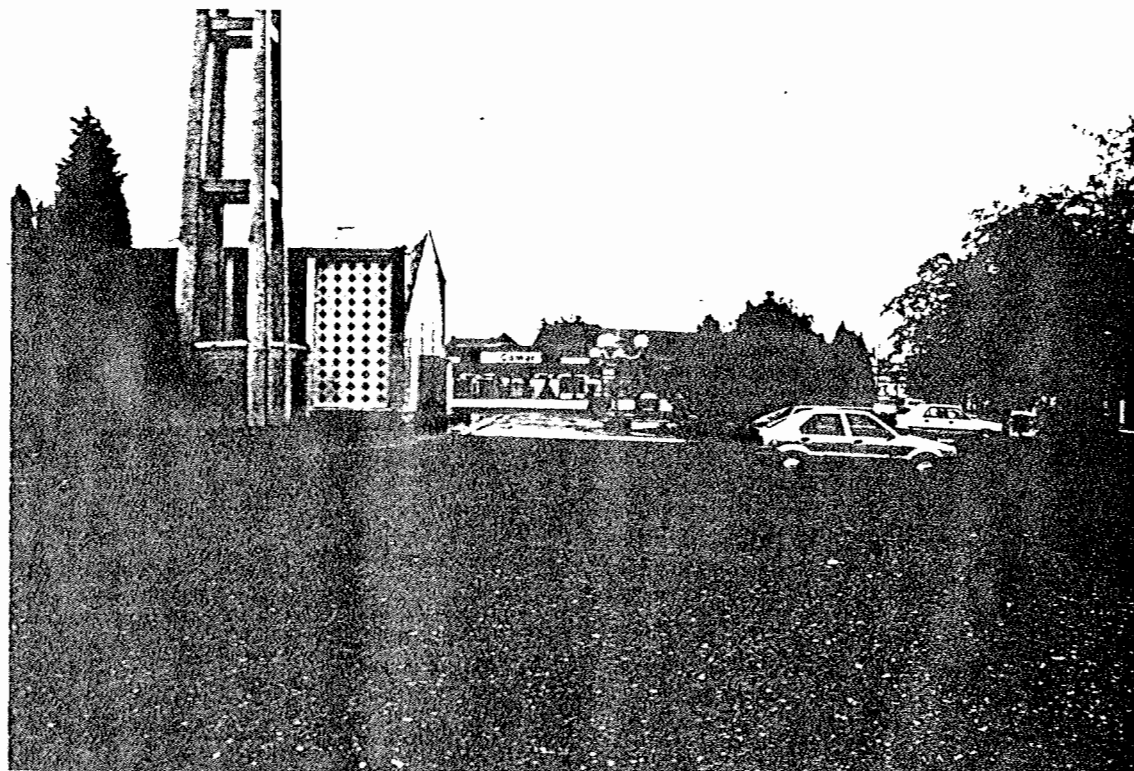
**LE TERRITOIRE COMMUNAL  
LES ENTREES DE LA VILLE  
ET DE L'AGGLOMERATION**

**COURCHELETTE**

## B) RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLE

Le centre ville regroupant église, mairie, poste et commerces occupe un vaste espace qui longe la Scarpe entre la Place Callet et le carrefour Carnot, Jean-Baptiste Lebas.

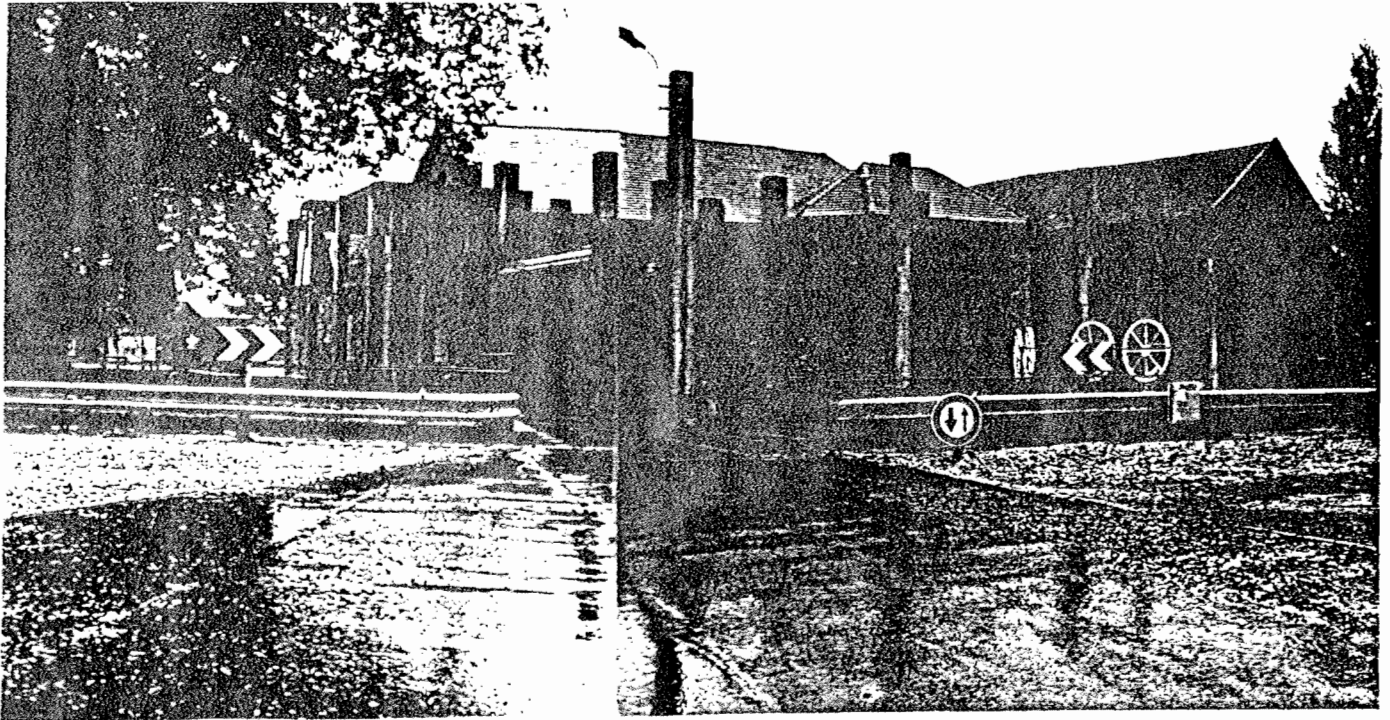
Malgré sa proximité, le canal n'est pas ressenti depuis l'espace central comme un partie constitutive de la physionomie de Lambres à cause de la présence des Ets Comar et de la disposition des équipements plutôt tournés vers la rue Jean Jaurès.



Place de l'Eglise



Place de la Mairie



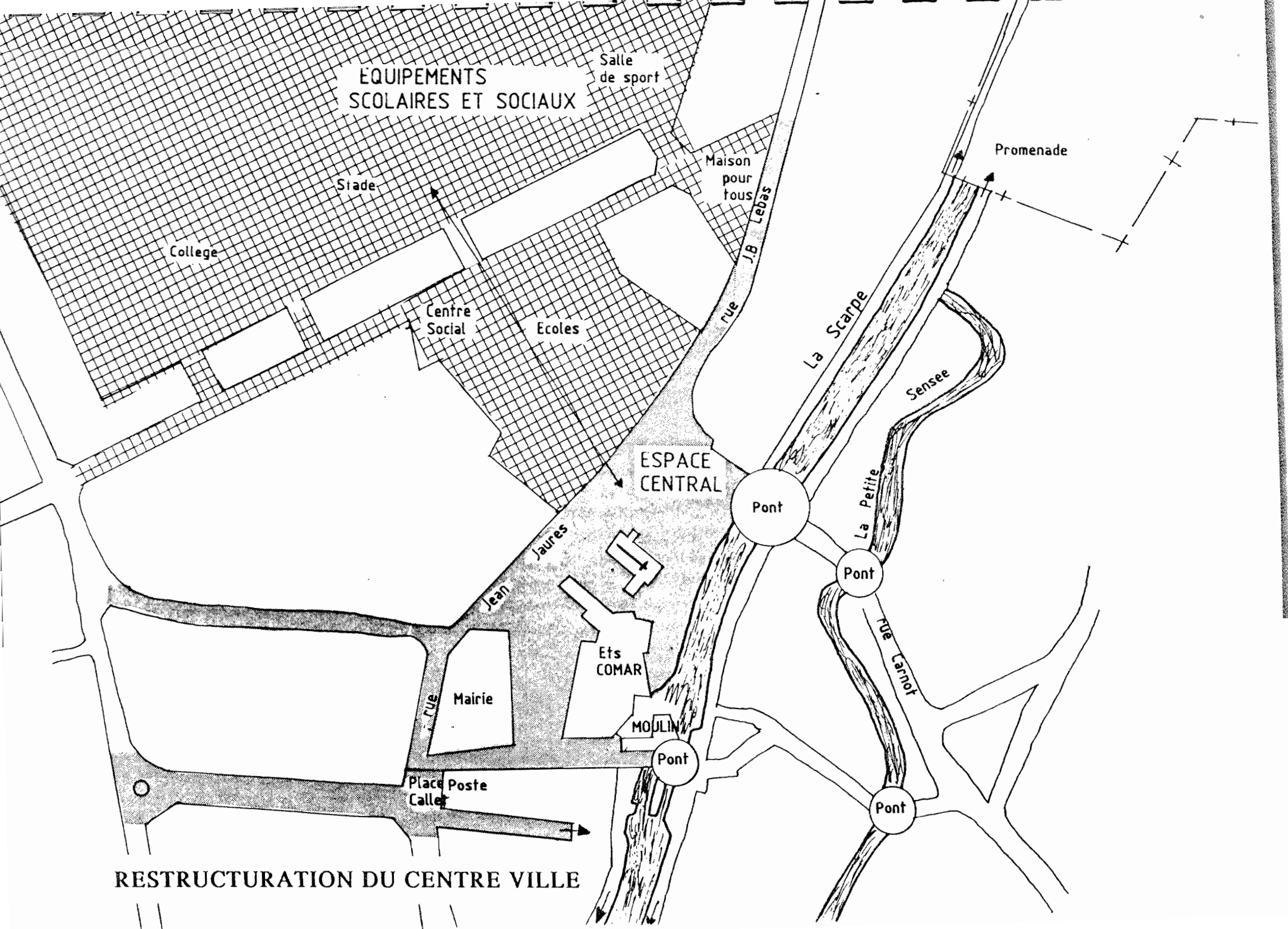
### La friche urbaine de l'ancien moulin

De plus, la friche du Moulin qui occupe une place privilégiée le long de la Scarpe canalisée reste un obstacle à toute évolution du centre ville.

Une réflexion globale sur le centre ville est nécessaire avant d'entreprendre tout aménagement ponctuel.

Elle portera sur :

- La friche du Moulin.
- La place des Ets Comar.
- Les vues sur la Scarpe et la Petite Sensée depuis les portes et la rue Carnot.
- L'impasse de l'église et les liaisons avec les abords de la Scarpe.



**EQUIPEMENTS  
SCOLAIRES ET SOCIAUX**

Salle  
de sport

Siade

Maison  
pour  
tous

College

Centre  
Social

Ecoles

rue  
J.B  
Lebas

Promenade

La  
Scarpe

Sensee

**ESPACE  
CENTRAL**

Pont

Pont

La  
Petite  
rue  
Carnot

Jean  
Jaures

Ets  
COMAR

MOULIN

Pont

Mairie

Place  
Poste  
Calle

Pont

**RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLE**

## C) LES ZONES RESIDENTIELLES ET L'URBANISATION FUTURE

### Urbanisation future

La commune envisage la construction de la dernière zone à urbaniser à proximité du centre ville.

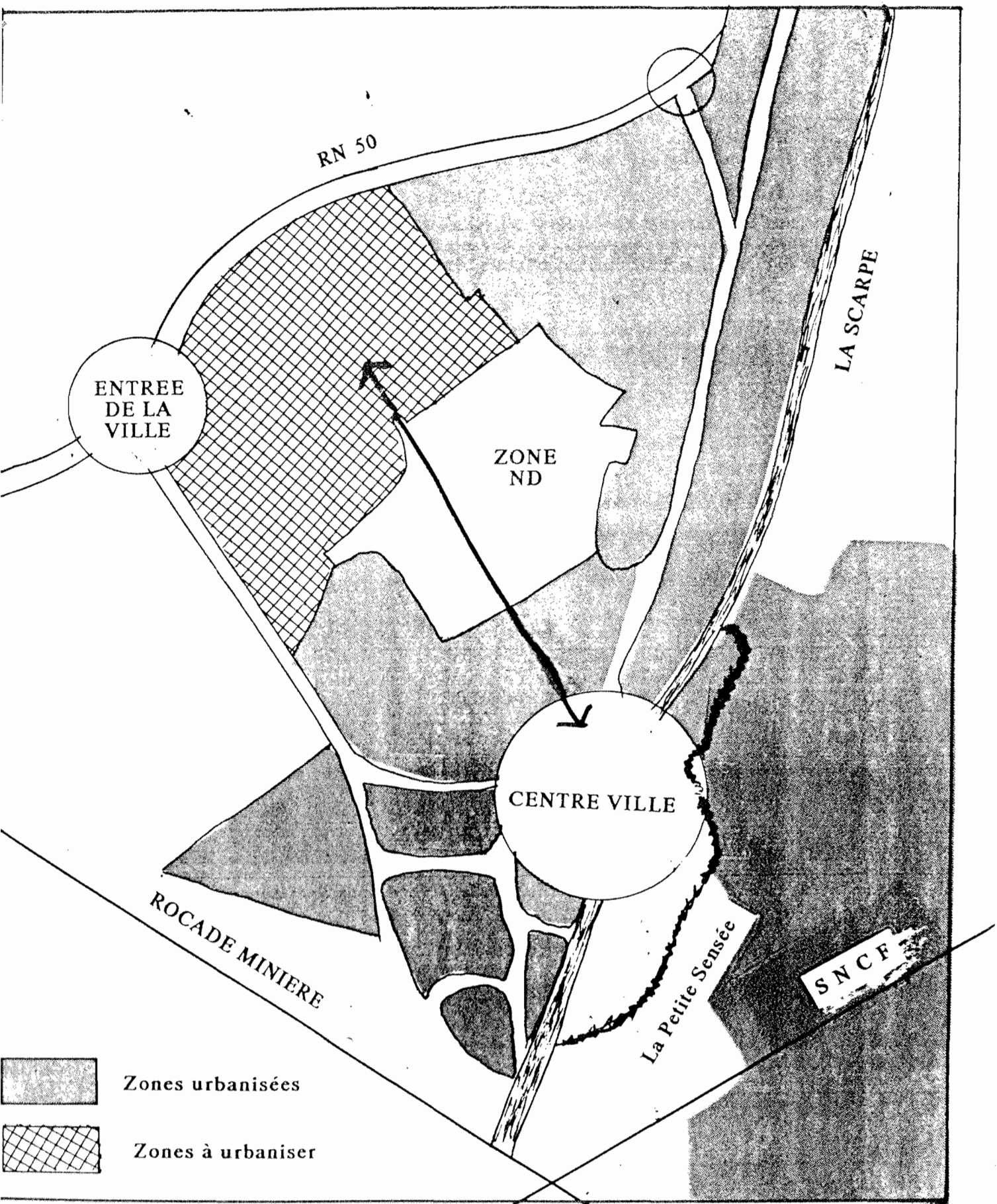
Le terrain est situé à l'entrée de Lambres depuis Arras le long de la RN 50 et de la rue Clémenceau.

Le schéma d'organisation de cette zone à lotir sera élaboré dans le cadre de l'étude afin de préserver la qualité du site et d'envisager les relations avec l'environnement, les équipements scolaires, de loisirs et le centre ville.

### Les zones résidentielles

Les zones résidentielles actuelles feront l'objet d'un examen pour l'amélioration du cadre de vie.

L'étude envisagera aussi le devenir de zones enclavées derrière la rocade minière et plutôt tournées vers la commune de Courchelettes.



RN 50

LA SCARPE

ENTREE  
DE LA  
VILLE

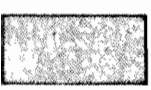
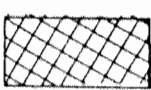
ZONE  
ND

CENTRE VILLE

ROCADE MINIERE

La Petite Sensée

SNCF

-  Zones urbanisées
-  Zones à urbaniser

### C) LES ABORDS DE LA SCARPE ET DE LA PETITE SENSÉE

La présence de la Scarpe et de la Petite Sensée au coeur de Lambres est un potentiel paysager qu'il est important de mettre en valeur.

La restructuration du centre ville et la démolition du Moulin seront des occasions de créer des entrées vers les berges du canal.

L'étude envisagera la possibilité de multiplier ces accès et d'aménager les promenades et permettra de rechercher les zones vertes d'accompagnement de la Scarpe et de la Petite Sensée vers le Nord où le piéton pourrait rejoindre le centre de Douai et vers le Sud où la pratique de la pêche est courante.

Le nettoyage des écluses et de dragage de la Scarpe par les Voies Navigables serait une première amélioration nécessaire pour l'agrément des lieux de promenade.





[REDACTED]

[REDACTED] CD

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

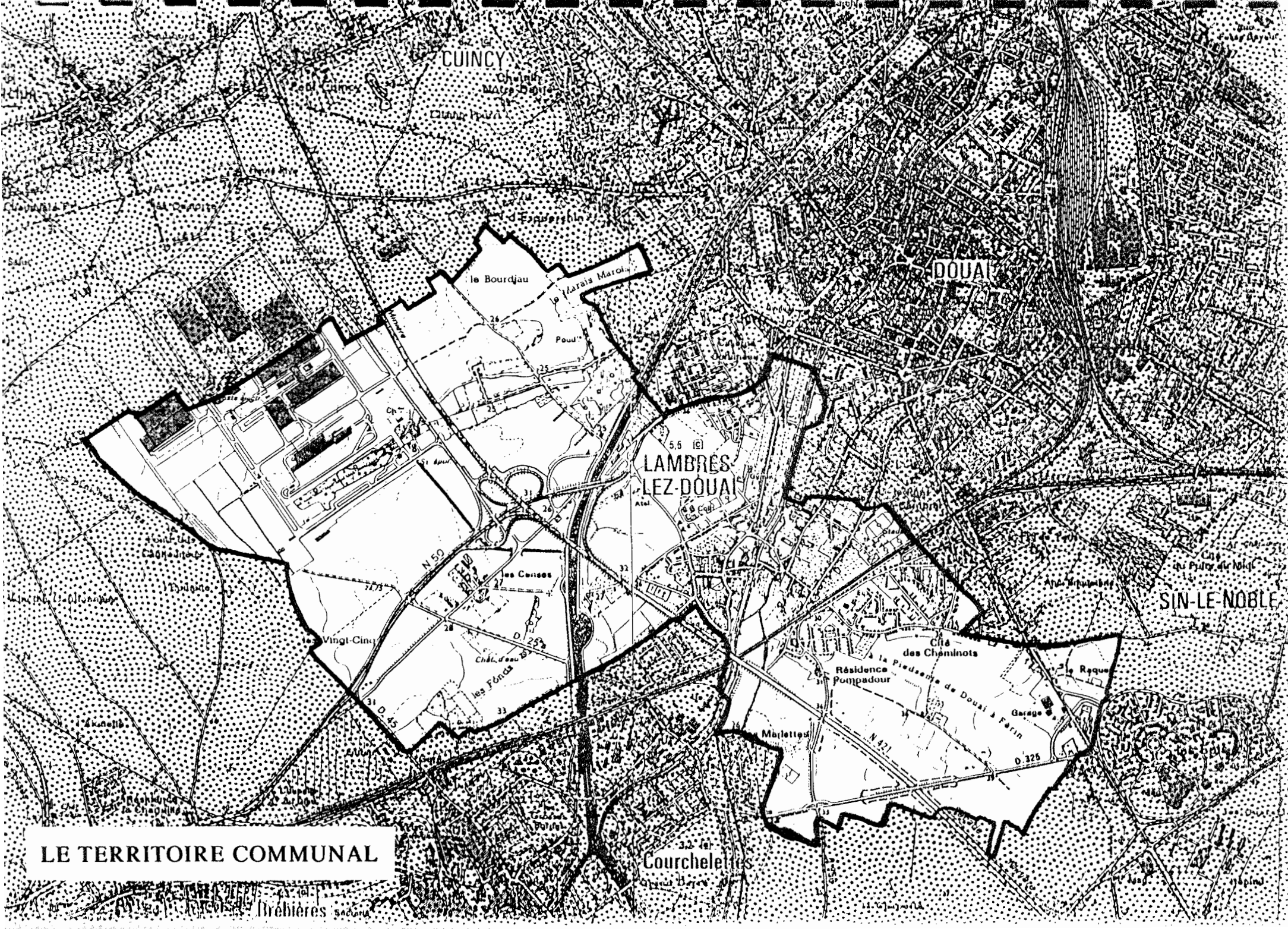
[REDACTED]

## INTRODUCTION

Dégager des actions d'amélioration de l'environnement dans la commune de Lambres passe par la connaissance de son territoire, de son urbanisation, de son évolution, de son histoire. Aussi, dans un premier temps, la présentation de l'évolution de l'urbanisation de la commune visera à dégager le problème de l'aménagement de la commune par rapport à une logique d'aménagement se développant au sein de ses limites, et par rapport à une logique d'ensemble plus vaste dépassant les seules limites communales.

Le diagnostic qu'il s'agit d'établir s'il porte sur une aire d'étude recouvrant l'ensemble du territoire communal (public ou privé) s'attachera à un examen plus approfondi du domaine appartenant à la commune et s'efforcera de prendre en compte également les relations existantes avec les communes voisines.

A une présentation exhaustive de la commune et à l'énoncé de solutions d'amélioration sera préféré un diagnostic suivant quelques grands thèmes, qui dans l'aménagement de la commune apparaissent les plus représentatifs de la lecture de sa composition, décelant par ce biais les solutions inhérentes aux thèmes avancés. Ainsi les routes nationales, les entrées de ville, espaces verts, définissent les grandes orientations qui contribueront à cerner davantage l'enjeu d'une amélioration du cadre de vie dans la commune de Lambres.



**LE TERRITOIRE COMMUNAL**

QUINCY

DOUAI

LAMBRES  
LEZ-DOUAI

SIN-LE-NOBLE

Courchelet

Brethieres

## PROCESSUS

A la suite d'une première étape de mise en évidence des volontés municipales en matière d'aménagement sous forme d'un document programme, le travail attendu par l'équipe de maîtrise d'oeuvre choisie par la commune pourra s'articuler de la façon suivante :

### 1) Définir précisément avec l'équipe municipale l'ensemble des enjeux communaux

La commune apportera, à ce stade, tous les documents susceptibles d'aider le Maître d'Oeuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastres, photos aériennes, études historiques...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux :

- D.D.E., D.V.I., D.D.A., D.R.A.C....
- Habitants, Associations, Enseignants...

### 2) Effectuer une analyse approfondie des sites et assurer la production de schémas de principe

Cette première se basera sur :

- L'examen visuel notamment lors des moments forts de la vie communale :

- Fêtes,
- Marchés,
- Sorties d'écoles.

- Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales et paysagères des lieux.

- Des informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures.

Ces éléments de base permettront au Maître d'Oeuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, le Maître d'Oeuvre soumettra alors au Maître d'Ouvrage un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

Il pourra être demandé au bureau d'étude de produire les documents graphiques destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'oeuvre commune.

A ce niveau seront intégrés les projets bénéficiant d'autres systèmes de subvention : requalification de friches industrielles, P.A.C.T. Urbain.

### 3) Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'A.P.S.

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, Maître d'Oeuvre et Maître d'Ouvrage définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction critères tels que :

- L'exemplarité.
- L'urgence.
- Les opportunités (travaux assainissement...).

L'ensemble de l'étude se présentera sous forme d'esquisses chiffrées, bien que le Maître d'Oeuvre puisse travailler certains points jusqu'au stade de l'Avant Projet Sommaire (A.P.S.) s'il le juge nécessaire.

Quant au Maître d'Ouvrage, il peut selon son calendrier, décider d'entamer une première phase travaux, dès la fin de l'étude.

Il sera alors demandé au Maître d'Oeuvre d'en établir un Avant Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier, en commission de subvention travaux du Conseil Général.

## LES THEMES

Les thèmes retenus pour l'établissement de ce programme sont les suivants :

- A) Les entrées de l'agglomération douaisienne par Lambres et les entrées de la ville.
  
- B) La restructuration du centre ville.
  
- C) Les zones résidentielles et l'urbanisation future.
  
- D) Les abords de la Scarpe et de la Petite Sensée.

## A) LES ENTREES DE L'AGGLOMERATION DOUAI SIENNE PAR LAMBRES ET LES ENTREES DE LA VILLE

La commune de Lambres est la partie d'entrée Sud de l'agglomération douaisienne depuis Arras et Cambrai par les RN 50 et 43.

Pour rendre l'agglomération plus lisible et plus attrayante, il est important de bien aménager les abords de ces deux routes.

Sur la RN 50, les vues lointaines offertes par le milieu rural donnent une large perception de l'agglomération avec notamment les usines Renault.

La transition entre la campagne et la ville est à prendre en compte au fil des étapes que sont les carrefours en rase campagne; l'échangeur avec la rocade, le passage de la Scarpe, l'urbanisation qui devient continue à l'approche de Douai.

Sur la RN 43, l'entrée se produit à travers une zone artisanale dans laquelle la multitude des panneaux publicitaires vient s'ajouter à la diversité des abords (habitats, entreprises, friches...) pour donner une image confuse et désordonnée de la commune et de l'agglomération. Il y aura lieu de rechercher un moyen de renforcer l'unité de cet accès pour améliorer sa lisibilité.



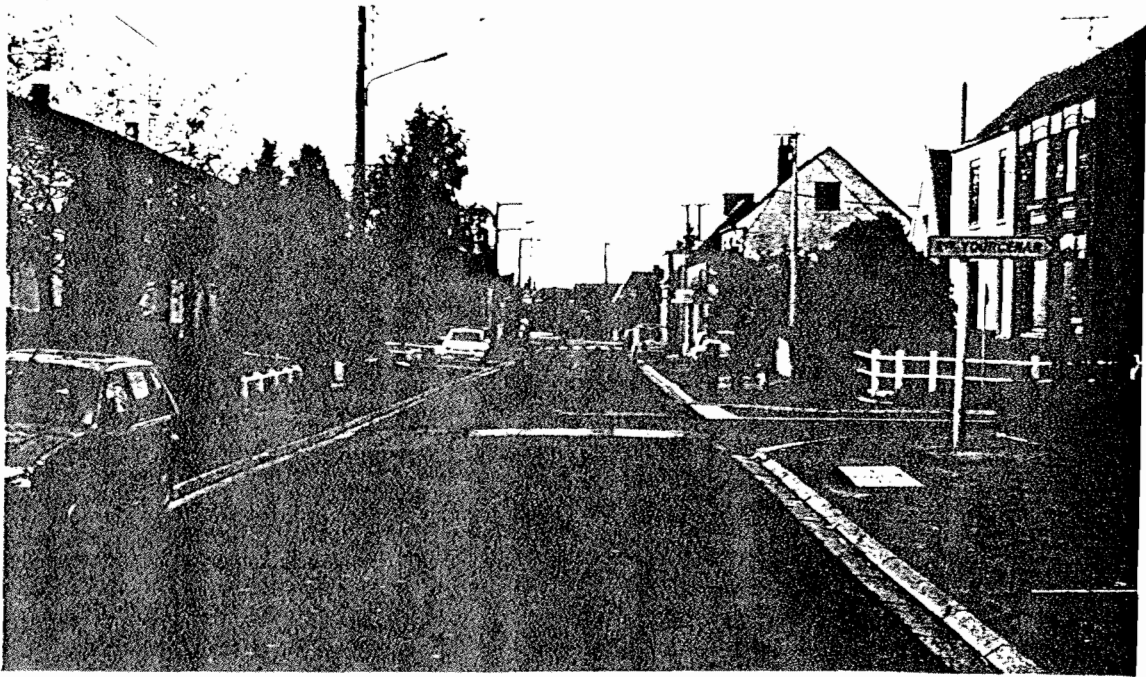
LA RN 43

Les entrées vers le centre ville sont à prendre en compte depuis leurs accroches aux deux routes nationales et jusqu'au centre ville.

Ainsi, depuis la RN 50, les rues Clémenceau et Guynemer et depuis la RN 43, la traversée de la Cité des Cheminots (rue Gallieni) et la rue Carnot se distinguent peu des autres artères du tissu résidentiel.

Il en est de même pour la rue Jean-Baptiste Lebas depuis Douai.

L'étude du traitement particulier de ces artères sera un bon élément de repérage dans la commune et de valorisation du centre ville.



La rue Gallieni



et son accroche sur la RN 43



## PRESENTATION DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

La commune de Lambres, partie de la banlieue Sud de Douai, est traversée par les RN 50 et 43 et se trouve ainsi l'une des entrées importantes de l'agglomération depuis Arras et Cambrai.

Ces deux routes nationales ne sont pas les seules infrastructures de transport qui la traversent, la déviation de la Scarpe, la ligne SNCF et la rocade minière sont aussi des coupures importantes du territoire communal qui conditionnent son développement urbain.

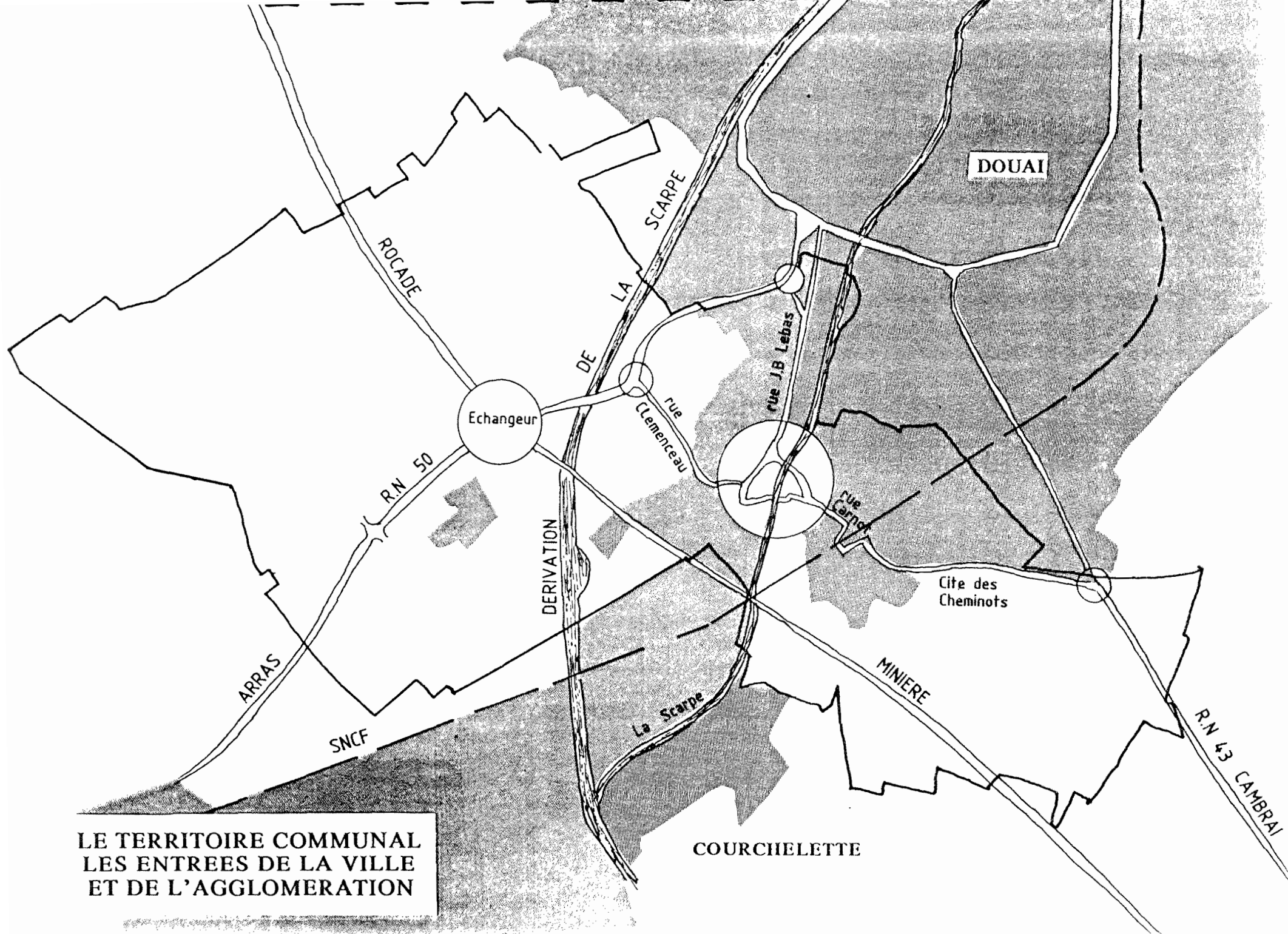
Le centre ville, installé au bord de la Scarpe bénéficie de tranquillité, il est aminé de services et commerces.

Les zones encore agricoles restent la transition entre le milieu rural au Sud et l'agglomération douaisienne.

Conscients de ces potentialités, de ces richesses et de ces faiblesses, les élus de Lambres ont tenu à compléter leurs outils de réflexion et de réalisation avec le concours du Conseil Général, par une intervention visant au développement harmonieux du territoire communal ainsi qu'au bien-être de ses habitants : le Programme d'Amélioration du Cadre de Vie.

En guise de préétude, le présent document tente de mettre en évidence les diverses préoccupations municipales à travers trois grands objectifs :

- Définir un schéma d'urbanisation cohérent (réaffectation des friches et délaissés...).
- Adapter les espaces publics aux besoins et attentes de la population.
- Développer son potentiel attractif (complexe sportif, base de loisirs, secteur commercial...).



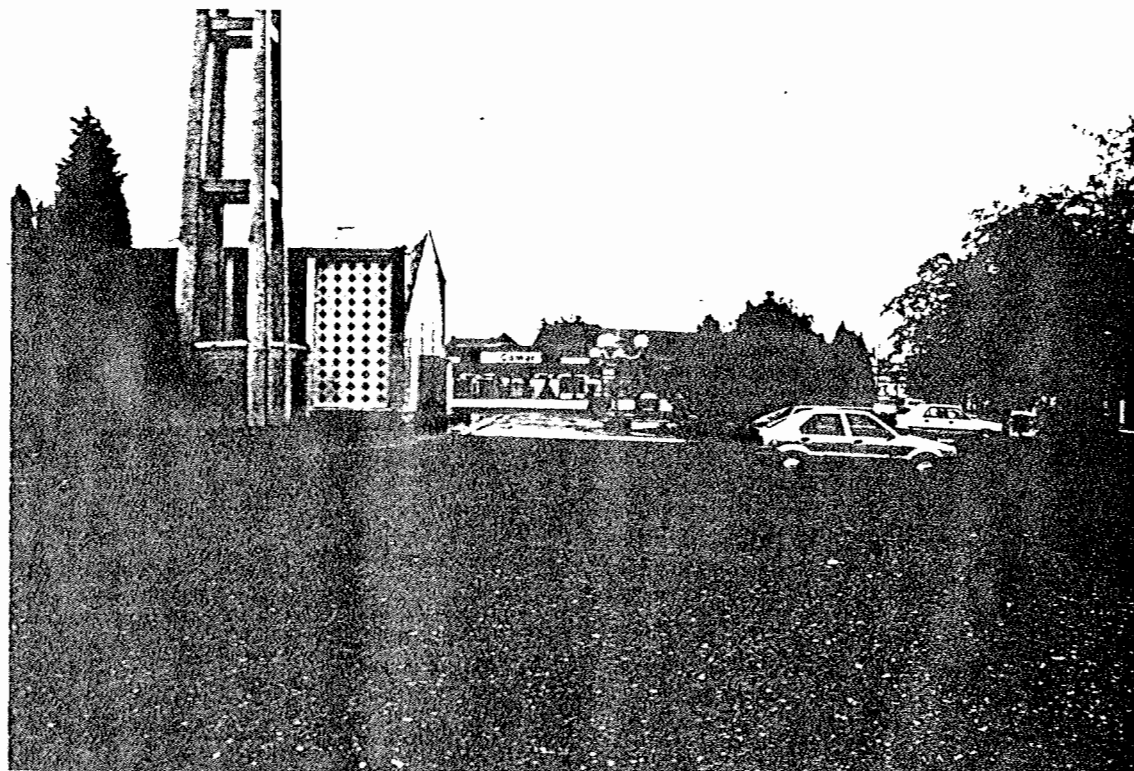
LE TERRITOIRE COMMUNAL  
LES ENTRES DE LA VILLE  
ET DE L'AGGLOMERATION

COURCHELETTE

## B) RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLE

Le centre ville regroupant église, mairie, poste et commerces occupe un vaste espace qui longe la Scarpe entre la Place Callet et le carrefour Carnot, Jean-Baptiste Lebas.

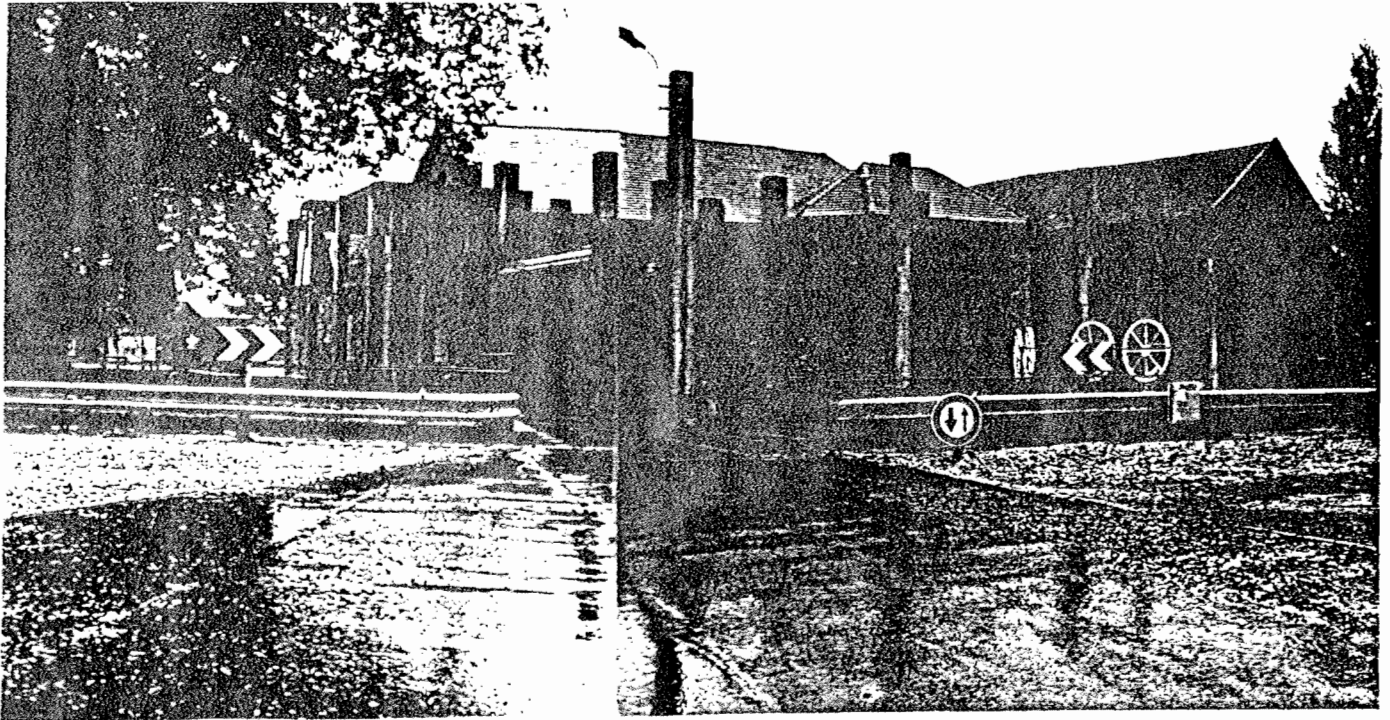
Malgré sa proximité, le canal n'est pas ressenti depuis l'espace central comme un partie constitutive de la physionomie de Lambres à cause de la présence des Ets Comar et de la disposition des équipements plutôt tournés vers la rue Jean Jaurès.



Place de l'Eglise



Place de la Mairie



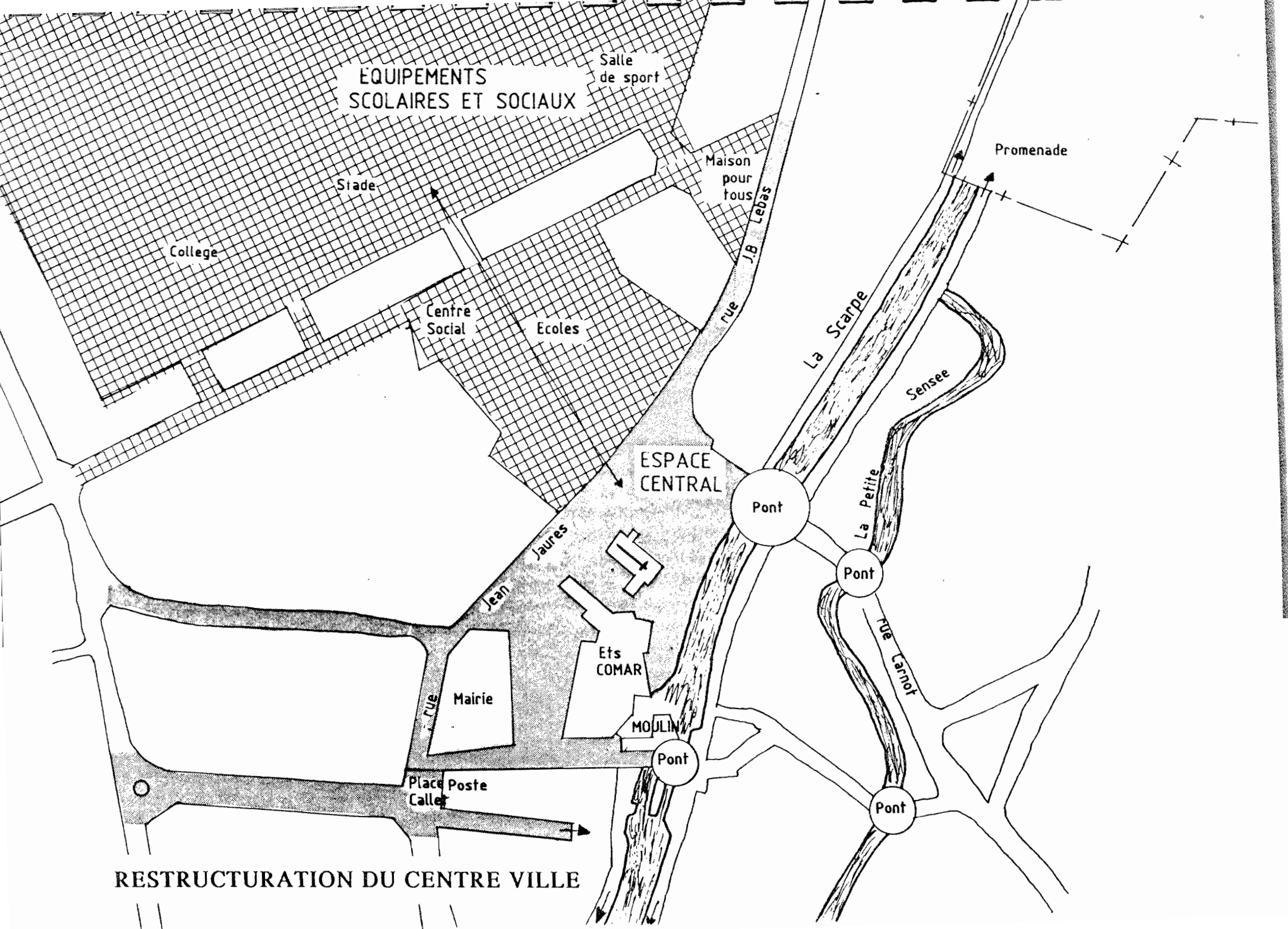
### La friche urbaine de l'ancien moulin

De plus, la friche du Moulin qui occupe une place privilégiée le long de la Scarpe canalisée reste un obstacle à toute évolution du centre ville.

Une réflexion globale sur le centre ville est nécessaire avant d'entreprendre tout aménagement ponctuel.

Elle portera sur :

- La friche du Moulin.
- La place des Ets Comar.
- Les vues sur la Scarpe et la Petite Sensée depuis les portes et la rue Carnot.
- L'impasse de l'église et les liaisons avec les abords de la Scarpe.



## C) LES ZONES RESIDENTIELLES ET L'URBANISATION FUTURE

### Urbanisation future

La commune envisage la construction de la dernière zone à urbaniser à proximité du centre ville.

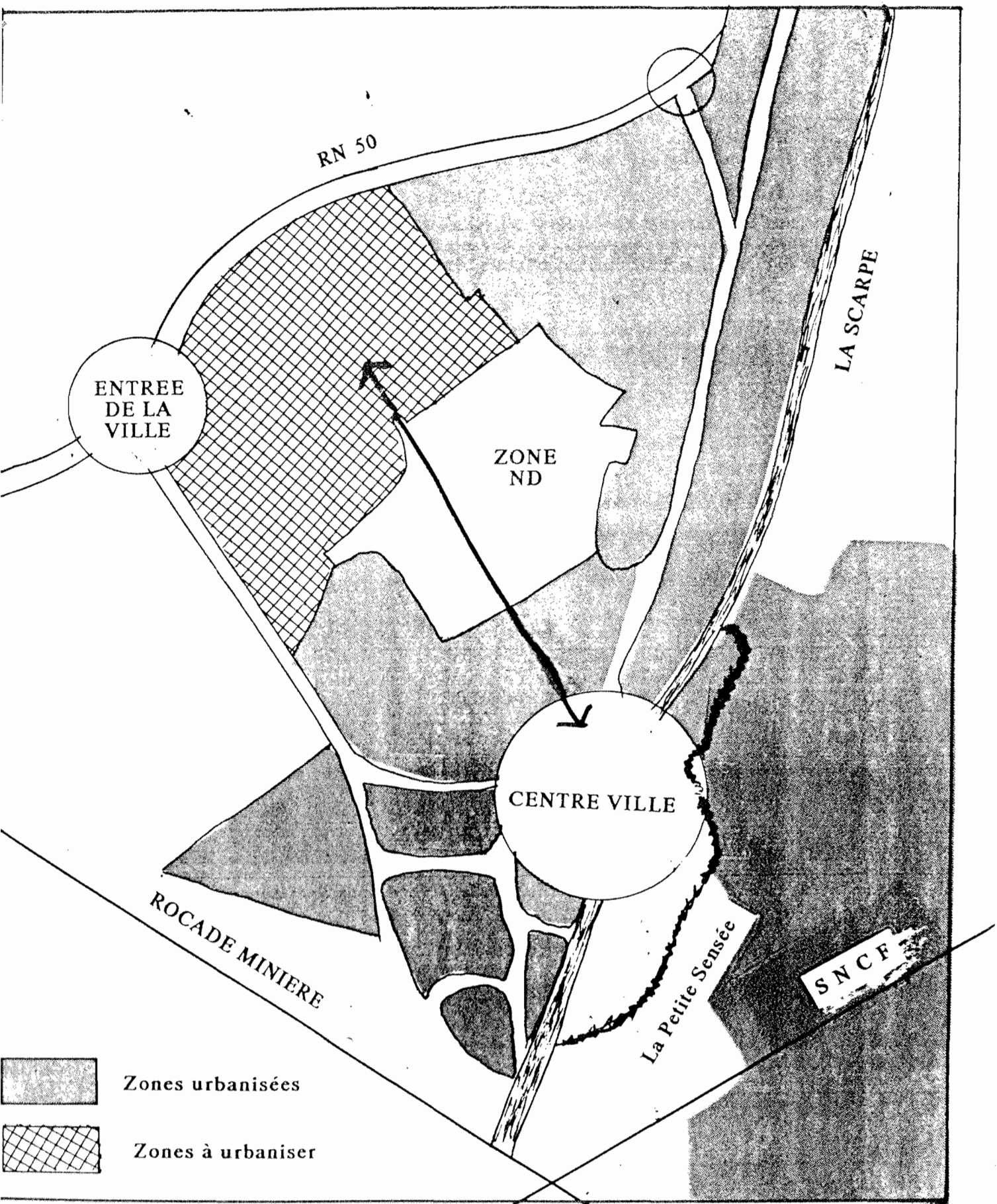
Le terrain est situé à l'entrée de Lambres depuis Arras le long de la RN 50 et de la rue Clémenceau.

Le schéma d'organisation de cette zone à lotir sera élaboré dans le cadre de l'étude afin de préserver la qualité du site et d'envisager les relations avec l'environnement, les équipements scolaires, de loisirs et le centre ville.

### Les zones résidentielles

Les zones résidentielles actuelles feront l'objet d'un examen pour l'amélioration du cadre de vie.

L'étude envisagera aussi le devenir de zones enclavées derrière la rocade minière et plutôt tournées vers la commune de Courchelettes.



### C) LES ABORDS DE LA SCARPE ET DE LA PETITE SENSÉE

La présence de la Scarpe et de la Petite Sensée au coeur de Lambres est un potentiel paysager qu'il est important de mettre en valeur.

La restructuration du centre ville et la démolition du Moulin seront des occasions de créer des entrées vers les berges du canal.

L'étude envisagera la possibilité de multiplier ces accès et d'aménager les promenades et permettra de rechercher les zones vertes d'accompagnement de la Scarpe et de la Petite Sensée vers le Nord où le piéton pourrait rejoindre le centre de Douai et vers le Sud où la pratique de la pêche est courante.

Le nettoyage des écluses et de dragage de la Scarpe par les Voies Navigables serait une première amélioration nécessaire pour l'agrément des lieux de promenade.

